

Soins de Santé

Circulaire OA no 2025/270 du 26-11-2025

Applicable à partir de 1/01/2026

3910 /2322

Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Trajet de soins pour enfants souffrant d'obésité; 01-01-2026.

Le 20 octobre 2025, le Conseil général de l'INAMI a approuvé le budget des soins de santé pour 2026. Ce budget prévoit un indice santé de 2,72% pour l'assurance soins de santé.

Cet indice de 2,72% est appliqué aux prestations 400654 et 400676-400680 qui sont liées à l'évolution de l'indice santé.

Date d'application : 1^{er} janvier 2026

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven b. Obesitas - V1-01-01-2026-circ OA.xlsx](#)

Objectifs de soins de santé transversaux

b) Trajet de soins pour enfants obèses

prestations applicables à partir du 01-01-2026

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
400632	400643	Forfait trimestriel CPMO	443,49	443,49	443,49	443,49	443,49
400654		Honoraires forfaits pour le médecin généraliste ou le médecin spécialiste en pédiatrie par année civile au cours de laquelle le bénéficiaire souffrant d'obésité est inclus dans la convention « Obésité chez les enfants »	112,57	112,57	112,57		
400676	400680	Conseil et soutien au premier niveau de soins par le médecin spécialiste en pédiatrie, affilié à un CPMO, pour un bénéficiaire classé EOSS-P 0 ou 1	25,96	25,96	25,96	25,96	25,96
400691		Indemnité forfaitaire pour les conseils multidisciplinaires complémentaires d'un kinésithérapeute, d'un psychologue et d'un diététicien, demandés par le médecin spécialiste en pédiatrie rattaché à un CPMO	167,95	167,95	167,95		